

Présentation au Comité parlementaire spécial sur la réforme électorale

Par : Roger Palfree, Point-Claire, QC

7 octobre 2016

Préambule et sommaire

Il est entendu que les arguments en faveur d'une réforme électorale ont maintenant été suffisamment déposés et adoptés, autrement, ce comité n'aurait pas été formé.

Les opinions ci-dessous sont présentées dans le contexte d'autres présentations au comité, comme celle de Représentation équitable au Canada, qui traitent soigneusement des avantages de certains modèles de représentation proportionnelle. Le comité aura reçu des présentations portant sur les avantages et inconvénients des différents systèmes électoraux qui tentent d'améliorer le processus démocratique.

Pour une communication efficace, les points à retenir que je souhaite transmettre sont énumérés ci-dessous. Dans le contexte des débats publics et puisqu'ils émanent des principes pris en considération du mandat du comité, la plupart d'entre eux ne nécessitent aucune autre explication. Quelques paragraphes font suite à la liste pour fournir certaines explications pour d'autres points.

- Le scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) actuel devrait être modifié.
- Les représentations locales et proportionnelles devraient être intégrées au scrutin.
- Un type de système de représentation proportionnelle mixte (RPM) est privilégié.
- La taille et la complexité indésirables s'opposent à la circonscription plurinomiale.
- Il pourrait y avoir une place pour le classement volontaire dans les scrutins.
- Mais la mesure à prendre par les électeurs devrait être simple et facilement comprise. La plus simple consisterait en un vote pour un candidat local et un vote pour un parti.
- Les candidats indépendants auraient de meilleures chances localement, lorsque les gens peuvent également influencer le succès d'un parti.
- L'algorithme pour déterminer l'élément de proportionnalité devrait être conceptuellement simple pour la majorité, mais pas nécessairement pour tous tant qu'ils ont une idée de ce qu'il fait.
- La conception de la RPM devrait à peine, voire aucunement, altérer le nombre de membres du parlement.
- Les listes des éléments de proportionnalité devraient être élaborées à partir des candidats qui se sont présentés avec succès aux élections dans une circonscription, à moins qu'ils se soient retirés de la liste et devraient être classés selon la proportion des votes.
- Il pourrait être raisonnable de permettre aux partis de déplacer une petite quantité limitée de noms dans leur liste ordonnée.
- Il ne devrait pas y avoir de référendum. Il s'agit d'un instrument démocratique imprécis. Il permet de prendre des décisions « tout ou rien » fondées sur l'ignorance, la confusion et la mauvaise compréhension.
- Notre démocratie est alimentée par des équipes coopératives régies par des personnes élues pour prendre des décisions qui nous concernent. Cette réforme devrait émerger d'un consensus non partisan parmi eux.
- L'efficacité et la valeur démocratique du système choisi devraient être soumises à une vérification et une révision au cas où le gouvernement devrait y apporter des modifications après le temps nécessaire pour obtenir des données fiables.

- Le vote ne devrait pas être obligatoire et l'âge de voter devrait correspondre à l'âge adulte légal.

Représentation locale et des partis : Il y a un degré d'idéalisme, souvent inconscient, derrière le soutien, ou la critique, d'un système électoral en particulier. Par exemple, la représentation proportionnelle (RP) ne serait pas un problème dans un système gouvernemental sans parti. Un des arguments de ceux qui s'opposent à une réforme électorale est fondé sur cet idéal et prévient que la RP pourrait entraîner les électeurs à s'isoler de leur communauté. D'un autre côté, ils s'inquiètent que la RP mènerait à un gouvernement de coalition indécis, une notion fondée manifestement sur la valeur d'un parti et non sur la représentation locale.

Les partis politiques jouent un rôle dominant au sein de nos gouvernements fédéral et provinciaux. Dans un contexte bien réglementé, ils contribuent à notre système démocratique de plusieurs façons précieuses, l'une d'elles étant la promotion de la participation continue du public. Être membre d'un parti politique comporte ses avantages pour un candidat, mais cela signifie que s'il était élu, il représenterait et son parti et sa communauté locale et rencontrerait donc des conflits occasionnels dans l'exercice de ses responsabilités. Ainsi, les électeurs considèrent, avec une gamme de préférences, tout candidat en tant que représentant local et en tant que personne qui fera la promotion des objectifs plus larges de leur parti. Dans les deux cas, choisir entre des partis ou choisir entre plusieurs candidats pour élire un représentant local, la méthode du scrutin préférentiel faciliterait le processus coopératif.

Scrutins préférentiels. Pour poursuivre la discussion ci-dessus, puisque, comme prescrit, la représentation locale devrait être préservée dans tous les systèmes considérés et également parce que les gens ont tendance à classer mentalement l'acceptabilité des partis, la possibilité d'avoir recours au scrutin préférentiel devrait être prise en considération. Par contre, il est important de considérer la simplicité pour tous les électeurs.

Système électoral privilégié (RPM) Compte tenu des différents systèmes décrits dans le document de l'ERRE, je ne vois pas en quoi le mode de scrutin à vote unique transférable (VUT) fonctionnerait mieux que le SMUT pour donner aux partis minoritaires, mais populaires, comme le Parti Vert, la représentation qu'ils méritent au gouvernement.

Raisonnablement, le gouvernement ne considère aucun système qui supprime un représentant local. Cela garantit que les racines du gouvernement sont ancrées dans les communautés à travers le pays, mais assure également un fort sentiment de continuité du système précédent.

De mon point de vue, la meilleure option est donc une forme de RPM. La RPM aide non seulement les **partis minoritaires**, mais également les **candidats indépendants**. Un candidat indépendant peut argumenter qu'un vote pour lui en tant que représentant local n'empêche pas un électeur de soutenir également un parti en particulier.

Circonscriptions : Évidemment, si on ne souhaite pas augmenter le nombre de députés au gouvernement, les circonscriptions doivent être élargies pour permettre la mise en place d'un bassin dans lequel l'élément de proportionnalité peut être sélectionné. Pour maintenir un sentiment d'appartenance à une circonscription, il devrait y avoir un degré d'élargissement pratique minimal.

Listes, liste des membres et ordre : Il est compréhensible qu'un parti puisse vouloir une liste fixe (fermée) pour l'ajustement de proportionnalité, puisqu'elle permettrait de privilégier certaines personnes parmi les membres du parlement. Une liste ouverte avec la participation des électeurs peut sembler plus démocratique, mais elle augmenterait la complexité du système, particulièrement pour

l'électeur, et risquerait de provoquer du stress chez certains d'entre eux, ou de les exclure, selon le mode de participation employé. Elle augmenterait également le temps et l'argent investis dans le marketing.

La critique affirmant que la RPM entraîne deux classes de députés, électorale contre liste, peut et doit être abordée. Alors qu'on ne pourrait s'attendre à ce que les sénateurs, choisis pour leur expertise et sagesse acquise, possèdent également les compétences politiques nécessaires et le temps pour en faire usage lors de campagnes électorales, les membres du parlement doivent avoir interagi avec les gens pendant les campagnes électorales et avoir des canaux de communication actifs avec les gens qu'ils représentent. La liste devrait être une liste de tous les candidats après avoir retiré ceux qui ont été élus dans leur circonscription et ceux qui se sont retirés de la liste de plein gré. Idéalement, la liste devrait refléter la proportion de votes obtenus par les candidats qui n'ont pas été élus dans leur circonscription électorale. Peut-être qu'un examen ultérieur accorderait une certaine souplesse à la liste afin d'accommoder les préférences particulières d'un parti. Mais les mécanismes pour produire et utiliser les listes doivent être les mêmes pour tous les partis.

Je crois que le différend invoquant que cette approche mènerait certaines circonscriptions à avoir deux représentants est futile. Il n'y aurait qu'un représentant par circonscription. Les membres de la liste élus selon l'élément de proportionnalité, même s'ils ont fait campagne dans une circonscription particulière, se présenteraient devant le pays en tant que tout et seraient tenus d'interagir avec toute la circonscription sous-entendue. (On peut facilement penser à des façons de faire.)

Âge de voter : Une personne devrait pouvoir voter aussitôt qu'elle est traitée comme une adulte par la loi. Même dans ce cas, une personne n'est pas nécessairement prête à prendre une décision au moment des élections, elle doit alors pouvoir utiliser son jugement quant à savoir si elle votera lors d'une élection donnée. Je suis contre le *vote obligatoire*.

Consensus éclairé non partisan. Pas de référendum : L'intérêt du comité se porte sur un système électoral pour le Canada et non sur le mécanisme utilisé pour décider du changement. À moins que le comité ne souhaite perdre temps et argent dans ce processus, ses membres devraient être prêts à déconseiller le référendum au parlement.

Il existe tellement de malentendus sur la façon dont la démocratie fonctionne qu'il serait justifié que le gouvernement demande l'aide de quelques étudiants non partisans en politique pour stimuler, de façon plus recherchée, la réflexion des gens concernant la démocratie et les multiples piliers qui la supportent. Beaucoup de gens tombent trop facilement dans le piège de croire que la démocratie consiste à donner une voix à tous lors d'une décision controversée.

Au lieu d'être l'instrument démocratique ultime, un référendum est un dernier recours et un instrument démocratique imprécis à n'utiliser que rarement et avec soin et sagesse. On y fait généralement appel par émotion, par ignorance ou par une manipulation irresponsable du pouvoir.

Un emblème de notre démocratie est l'appui populaire des gens dont il est attendu que leur jugement assure une bonne gestion du gouvernement du pays. Ils le font en s'appuyant sur la connaissance fondée sur la communauté, la sagesse et les compétences. Il est évident que chacun de nous peut contribuer d'une façon valable, mais qu'aucun d'entre nous ne possède ni toutes les compétences, ni toutes les connaissances, ni une compréhension infaillible. Nous travaillons comme une équipe formée d'équipes, idéalement avec transparence, communication, freins et contrepoids.

Le gouvernement a un fort appui populaire pour l'apport de changements au système électoral. À chaque étape, la meilleure recommandation choisie, son mode de mise en œuvre, la vérification et la révision échelonnées sur plusieurs mandats afin de le prouver, devrait avoir un bon appui général non partisan. Pendant ce temps, les gens devraient être tenus au courant avec des explications claires.

Merci de considérer ces points de vue.